
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 19 MAI 2026 2026, À 19 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL.

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Manon Beaudoin, membre de la communauté ayant une expertise en ressources humaines **(TEAMS)**
Jessy Béland, membre représentant du personnel professionnel
Nadine Gauthier, membre parent représentant le district 3
Josiane Vigneault, représentante du personnel de soutien
Kathleen Bouchard, représentante du personnel enseignant
Mélinna Brisebois, membre parent représentant le district 2
Kim Beauregard-Lepage, membre parent représentante du district 4
Brigitte Roy, représentante du personnel d'encadrement
Karen Campagna, membre représentant l'Association des directions d'écoles
Véronique Caron, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable en gestion des ressources financières ou matérielles
- MM. Daniel Forest, membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Sont absents :

- M. Ghislain Roberge, président et membre parent représentant le district 1
Charles Légaré-Lapointe, membre représentant le milieu communautaire, sportif et culturel

Sont également présents :

- M^e Manon Fortier, secrétaire générale et responsable des communications
Mme Julie Paquet, directrice des ressources humaines et directrice générale adjointe
M. Yves Dubé, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Ouverture de la séance ;

En l'absence du président, monsieur Ghislain Roberge, Madame Nadine Gauthier, vice-présidente, déclare la séance ouverte à 19h00.

1.2. Présences et vérification du quorum

Après vérification, M^e Manon Fortier, secrétaire générale, indique que le quorum est atteint.

2. POINTS COURANTS

2.1 Période de questions du public

2.1.1 Présentation École Alternative

Monsieur Antoine Gadoury informe les membres que le comité de l'École alternative souhaite faire une mise à jour de la situation. Il cède ensuite la parole à Madame Maryse Lachance-Poitras.

Madame Lachance-Poitras explique que plusieurs rencontres d'information ont eu lieu au cours des derniers mois. Un sondage préliminaire révélait qu'une quarantaine de personnes étaient intéressées à inscrire leur enfant. En janvier 2026, deux autres rencontres ont été tenues : à La Sarre, 16 familles ont manifesté leur intérêt. Selon les estimations, jusqu'à 106 élèves pourraient être inscrits à l'école alternative au printemps. L'intérêt pour ce projet est donc bien présent sur le territoire.

Monsieur Gadoury ajoute que le comité a également rencontré le CSSLA à plusieurs reprises cette année. Il prévoit transmettre leur échéancier aux membres du conseil, lequel vise l'accueil d'une première cohorte en 2027.

Parmi les prochaines étapes, une activité sera organisée avec les enfants afin de choisir un nom pour l'école, ainsi qu'une visite d'une école alternative de la région, pour laquelle la participation de représentants du CSS est souhaitée. Le comité souhaite également sensibiliser la communauté éducative à la réalité des écoles alternatives.

Enfin, des travaux devront être réalisés en collaboration avec le CSSLA pour trouver un emplacement, élaborer un référentiel et planifier le transport scolaire.

2.1.2 Intervention NordGym

Madame Jessica Belzil, présidente du conseil d'administration, présente un rappel de l'historique du club. Celui-ci existe depuis 51 ans et compte environ 200 gymnastes inscrites, dont 30 athlètes de compétition, ainsi qu'une vingtaine d'entraîneurs.

Elle mentionne que le club a reçu, le 30 avril dernier, un avis officiel mettant fin à l'entente en vigueur pour le prêt de la palestre. Le délai accordé est jugé insuffisant pour permettre une relocalisation adéquate. Cette situation soulève des inquiétudes quant à une possible diminution de l'engagement des jeunes filles dans le sport.

Le club souhaite collaborer avec la Cité étudiante Polyno et le CSSLA afin de trouver des solutions durables. Leur principale demande est d'obtenir un report d'un an de la décision. Advenant une relocalisation, ils sollicitent également l'accès au transport scolaire.

Madame Christine Gingras, entraîneuse, ajoute que les jeunes sont très préoccupées par la situation et envisagent de s'entraîner ailleurs. Elle s'interroge sur la gestion des programmes offerts par la Cité étudiante Polyno. Elle souligne la difficulté de se relocaliser et appelle à une réflexion collective sur les moyens de s'entraider.



Madame Geneviève Déziel, trésorière du club, demande que le CSS soutienne minimalement le club pour la prochaine saison, notamment en ce qui concerne le transport scolaire. Elle précise également que des demandes pourraient être faites par les ressources matérielles afin de retirer les équipements dès le mois de juin, ce qui apparaît irréaliste pour le club.

Madame Gingras conclut en insistant sur l’importance primordiale d’obtenir ce sursis.

2.2 Correspondance et documentation

Il n’y a aucune correspondance ni documentation.

2.3 Présentation et adoption de l’ordre du jour

Madame Nadine Gauthier, vice-présidente, procède à la lecture de l’ordre du jour.

Nº	Sujet
1.	Ouverture de la rencontre
	1.1 Ouverture de la séance
	1.2 Présences et vérification du quorum
2.	Points courants
	2.1 Période de questions du public
	2.2 Correspondance et documentation
	2.3 Présentation et adoption de l’ordre du jour
	2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026
	2.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026
3.	Points d’informations
	3.1 Élections des membres du conseil d’administration pour l’année 2026-2027
4.	Résolutions du 19 mai 2026
	4.1 Adoption des calendriers scolaires 2026-2027
	4.2 Contrat en cas d’urgence avec la ville
	4.3 Huis clos
5.	Rapport du directeur général par intérim
6.	Levée de la séance

Résolution
CA-26-022

Adoption de l’ordre
du jour de la séance
ordinaire

Il est proposé par Madame Véronique Caron que l’ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2026 soit accepté tel que présenté.

Adopté

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026

Madame Nadine Gauthier demande s’il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 24 mars 2026. Il n’y a aucune modification à effectuer.

Résolution

CA-26-023

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 mars 2026

Il est proposé par Madame Kim Beauregard-Lepage et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026 tel que présenté.

Adopté

2.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026

Madame Nadine Gauthier demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 28 avril 2026. Il n'y a aucune modification à effectuer.

Résolution

CA-26-024

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 avril 2026

Il est proposé par Madame Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026 tel que présenté.

Adopté

3. POINTS D'INFORMATIONS

3.1 Élections des membres du conseil d'administration pour l'année 2026-2027

Me Manon Fortier fait la présentation des membres nouvellement élus dont le mandat prendra effet le 1^{er} juillet 2026.

Représentant direction-école : Madame Karen Campagna

Représentante des cadres : Madame Brigitte Roy

Représentantes enseignantes : Madame Jacynthe Lebel

Représentants membres parents :

Monsieur Ghislaine Roberge

Madame Kim Beauregard-Lepage

Madame Nadine Gauthier

Poste vacant, 2^e ouverture des mises en candidature en août

Représentants de la communauté :

Sport, loisirs : Monsieur Charles Légaré-Lapointe

Profil finance : Voir le point en huis clos.

18-35 ans : Poste vacant 2^e ouverture des mises en candidature en août en même temps que le poste parent.

4. RÉOLUTIONS DU 19 MAI 2026

4.1 Adoption des calendriers scolaires 2026-2027

Madame Julie Paquet, directrice des ressources humaines, explique le processus de consultation et d'adoption des calendriers scolaires.

Résolution

CA-26-025

Adoption des
calendriers scolaires
2026-2027

ATTENDU que les calendriers scolaires de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ont fait l'objet des consultations suivantes :

- *Table des directions de services : 12 janvier 2026 ;*
- *Comité consultatif de gestion : 14 janvier 2026 ;*
- *Comité relation de travail soutien : 16 janvier 2026 ;*
- *Comité relation de travail professionnel : 25 février 2026 ;*
- *Comité relation de travail enseignant : 16 décembre 2025 ;*
- *Comité de participation : 25 février 2026 ;*
- *Conseil d'administration : 19 mai 2026.*

Le tout conformément à la loi.

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services du Lac-Abitibi, portant le numéro 100,201 article 71, il appartient au conseil d'administration d'établir le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ;

ATTENDU que lesdits calendriers ont été déposés ce jour au conseil d'administration;

Il est proposé par Madame Jessy Béland et unanimement résolu d'adopter les calendriers scolaires de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle pour l'année 2026-2027.

Adopté

4.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif au prêt de locaux/installations en cas de situation d'exception

Me Manon Fortier explique la situation aux membres du conseil.

Résolution

CA-26-026

Autorisation de
signature - Protocole
d'entente relatif au
prêt de
locaux/installations
en cas de situation
d'exception

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre, conformément à la Loi sur la sécurité civile visant à renforcer la résilience face aux sinistres, a l'obligation de planifier et de mettre en œuvre des mesures assurant la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de sinistre sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre s'est dotée d'un plan de sécurité civile prévoyant notamment des dispositions relatives à l'hébergement temporaire, à la coordination et au soutien de la population lors de situations d'exception, d'urgence ou de sinistre ;

ATTENDU QUE certaines situations d'urgence peuvent exiger la mise à disposition rapide de locaux et d'installations appropriés afin d'assurer la sécurité, l'hébergement, la coordination des intervenants et la continuité des services essentiels ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaires du Lac-Abitibi dispose, sur le territoire de la Ville de La Sarre, de bâtiments, locaux et installations pouvant

être utilisés à des fins d'hébergement, de rassemblement, de coordination ou de soutien à la population lors de mesures d'urgence ;

ATTENDU QUE la collaboration interorganisationnelle constitue un principe fondamental de la sécurité civile et favorise une réponse efficace, concertée et rapide en cas de sinistre ;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et le Centre de services scolaires du Lac-Abitibi souhaitent officialiser leurs engagements respectifs par la conclusion d'un protocole d'entente relatif au prêt de locaux et d'installations en cas de situation d'exception ou de mesures d'urgence ;

Il est proposé par Madame Josiane Vigneault et unanimement résolu de déléguer la signature de l'entente ainsi que tout document requis à cet effet à Madame Julie Paquet, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines.

Adopté

4.3 HUIS CLOS

4.3.1 Ouverture d'un huis clos

Un huis clos est demandé par les membres du conseil.

Résolution

CA-26-027

Ouverture d'un huis
clos

Il est proposé par madame Mélissa Brisebois et adopté à l'unanimité d'ouvrir une période de huis clos à 19h50.

Adopté

4.3.2 Fermeture d'un huis clos

Résolution

CA-26-028

Fermeture du huis
clos

Il est proposé par madame Karen Campagna et adopté à l'unanimité de fermer la période de huis clos à 20h53.

Adopté

4.3.3 Résolution pour membre CA

Résolution

CA-26-29

Résolution pour
membre CA

ATTENDU que le directeur général par intérim a reçu deux mises en candidature pour le poste de représentant de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ;

ATTENDU que ce jour, le directeur général par intérim a présenté les deux formulaires de mises en candidature aux membres du conseil d'administration ;

ATTENDU qu'après débat, les membres parents et les membres représentant le personnel du conseil d'administration ont décidé de coopter Madame Véronique Caron;

Il est proposé par Madame Brigitte Roy et résolu à l'unanimité, de nommer Madame Véronique Caron, Administratrice au poste de représentante de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

Adopté

4.3.4 Résolution DGA

Résolution

CA-26-030

Résolution pour un
appui DGA

ATTENDU que Monsieur Yves Dubé, directeur général par intérim, prendra une retraite bien méritée à compter du 29 mai 2026 ;

ATTENDU que Monsieur Yves Dubé, directeur général par intérim, a nommé le 12 mai 2026, Madame Julie Paquet à titre de directrice générale adjointe en cumul de son poste de directrice des ressources humaines ;

ATTENDU que le départ de Monsieur Yves Dubé laisse le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi sans direction générale ;

ATTENDU que le conseil d'administration désire assurer la pérennité de la gouvernance et de la gestion du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi ;

Il est proposé par Madame Mélissa Brisebois et unanimement résolu de confirmer la nomination de Madame Julie Paquet à titre de directrice générale adjointe et de directrice des ressources humaines et de tout autre mandat qui pourrait en découler.

Adopté

5. Rapport du directeur général par intérim

Aucun point n'est apporté par le directeur général par intérim.

6. Levée de la séance

Résolution

CA-26-031

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Kathleen Bouchard et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 21h04.

Adopté



Madame Nadine Gauthier
Vice-présidente du Conseil d'administration

M^e Manon Fortier
Secrétaire générale